École du Plateau

Notre mission

Éduquer dans le respect de la diversité

Notre vision

Apprendre à grandir et à collaborer en s'engageant pour la société de demain

Éduquer dans le respect de la diversité

Année scolaire 2024-2025

Cher finissant, chère finissante,

Cette année, à l'École du Plateau, le bien-être, ça se cultive ! Nous te souhaitons une année où tu cultiveras tes découvertes, tes habiletés et tes talents pour récolter du succès qui te mènera vers ton parcours secondaire.

L'agenda de l'élève est un outil qui te permet de planifier, de t'organiser et de te structurer. Vois-le comme un instrument essentiel à ton cheminement scolaire. Prends-en bien soin, car il te sera utile toute l'année. Il te servira aussi pour écrire tes leçons et tes devoirs. Ton enseignant(e) et tes parents pourront aussi collaborer en l'utilisant comme outil de communication. Il est donc très important de l'apporter à la maison tous les soirs et de le montrer à ton parent.

Nous t'invitons maintenant à prendre le temps de lire, avec tes parents, le contenu des premières pages de ce document. Tu auras l'information nécessaire sur toutes les mesures de sécurité et les règles de conduite que tu devras respecter pour cette année.

Nous te souhaitons une belle année scolaire remplie de succès !

La direction

Mme Louise Beauchamp

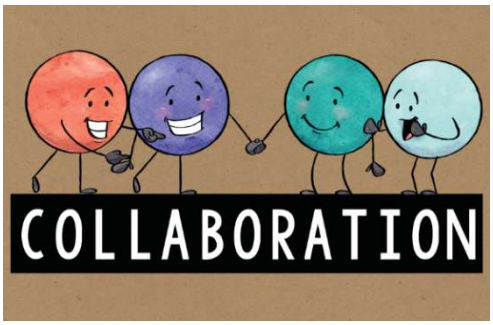
LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Le personnel de direction, le personnel de soutien administratif, le personnel enseignant et les intervenants :

Pour connaitre la liste du personnel de l'école, consultez le site Web de l'école.

Sites et courriels

- Site Web de l'école : www.plateau.csspo.gouv.qc.ca
- Courriel de l'école : ecole.plateau@csspo.gouv.qc.ca
- Site Web du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais: www.csspo.gouv.qc.ca
- Page Facebook : École du Plateau
- Courriel du personnel de l'école : Indiquer le prénom et le nom de la personne comme indiqué dans l'exemple suivant : ***prenom.nom@csspo.gouv.qc.ca***. Vous trouverez la liste à jour des courriels du personnel de l'école sur le site web de l'école.



PROJET ÉDUCATIF de l'École du Plateau 2023-2027

Mission

L'École du Plateau s'engage à remplir la mission de l'école québécoise, soit d'instruire, de socialiser et de qualifier en éduquant dans le respect de la diversité.

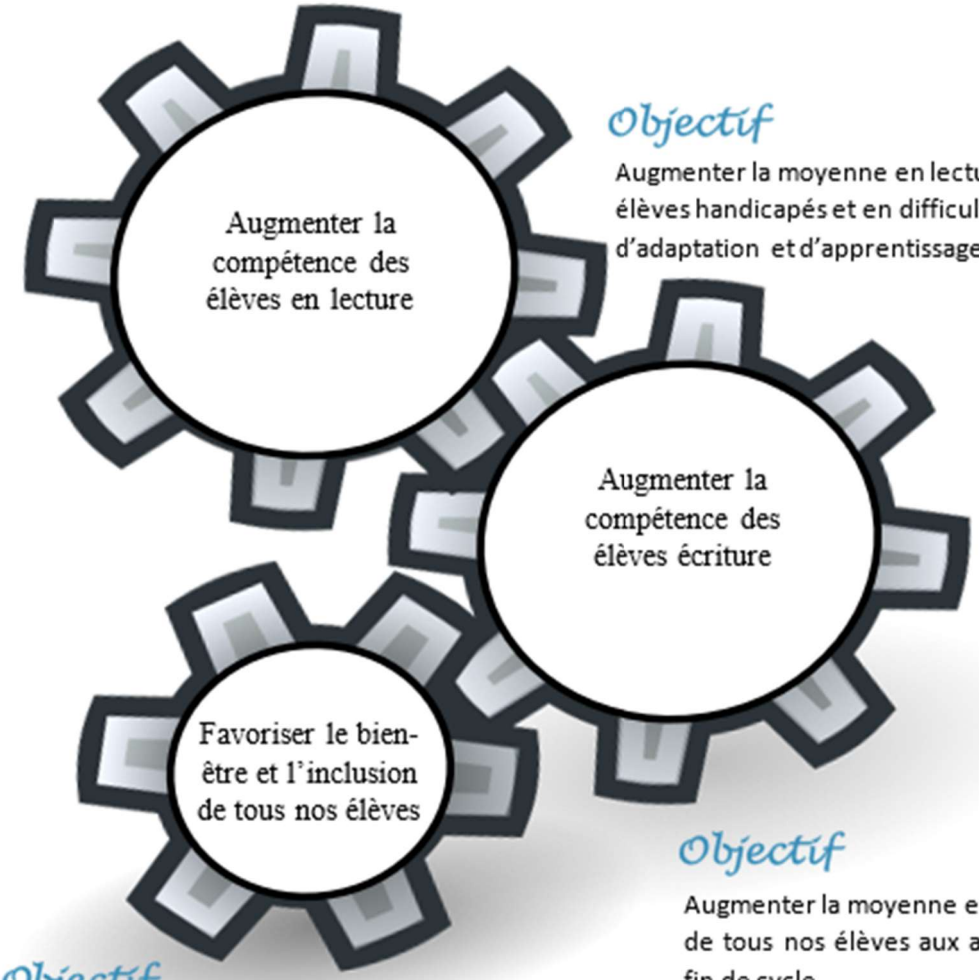
Vision

L'École du Plateau souhaite que les élèves puissent apprendre à grandir et à collaborer en s'engageant pour la société de demain.

Valeurs

Afin de remplir sa mission, l'École du Plateau mise sur les valeurs suivantes qui doivent être partagées par tous les membres du personnel, les parents et les élèves :

- Respect
- Engagement
- Collaboration



Objectif

Augmenter la moyenne en lecture des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA).

Objectif

Augmenter la moyenne en écriture de tous nos élèves aux années de fin de cycle.

Objectif

Augmenter le nombre de campagnes de sensibilisation pour contrer la violence verbale.

1. HORAIRE DE L'ÉCOLE :

Cloche AM :	8h40
Début des cours :	8h45
Fin des cours pour le dîner :	12h05

Cloche PM :	13h20
Début des cours :	13h25
Fin des cours :	15h45 (préscolaire 14h47)

Dès son arrivée, l'élève doit rester à l'intérieur de la cour.
Les marcheurs peuvent entrer dans la cour de l'école dès que la surveillance est assurée, soit **dès 8h30 le matin** et dès **13h10 l'après-midi**.

Le secrétariat est ouvert de 8h à 12h et de 13h à 16h.
L'agent de bureau est disponible entre 12h et 13h pour les urgences.

2. ENTRÉES, SORTIES ET DÉPLACEMENTS DES ÉLÈVES

Afin d'assurer la sécurité de tous et le respect pour les autres :

En tout temps, je garde le silence et au besoin seulement, je chuchote.



3. ABSENCES, RETARDS OU DÉPARTS HÂTIFS

Le parent doit motiver l'absence ou le retard de son enfant
en appelant au **819-772-2694, poste 1 (un message peut être laissé) ou écrire à l'adresse suivante :** ecole.plateau@csspo.gouv.qc.ca

Dès son arrivée, l'élève en retard se présente au secrétariat pour se procurer un billet de retard à remettre à son titulaire. En cas de répétition d'absences ou de retards, la direction en sera informée et prendra les mesures nécessaires.

Dans le cas d'une absence prolongée (les absences prolongées ne sont pas autorisées par l'école) en raison d'un voyage, vous devez remplir le **formulaire d'absence prolongée** disponible au secrétariat de l'école. Il est à noter que dans ce cas, le titulaire n'assumera pas la responsabilité de préparer les travaux pour la durée du voyage. Il est de la responsabilité du parent d'aviser le personnel et d'organiser une façon de récupérer le temps perdu. Au retour, l'élève devra reprendre les travaux que le titulaire jugera nécessaires.

4. DÉPART DURANT LES HEURES DE CLASSE

- L'élève doit présenter à son titulaire **une demande écrite signée par un parent.**
- L'élève **ne peut quitter l'école seul** en aucun cas durant les heures de classe.
- Si l'élève doit quitter l'école, **le parent autorisé doit s'identifier, attendre son enfant au secrétariat et signer le cartable des départs**.
- Si un parent doit venir chercher son enfant avant la fin des classes, il doit se présenter **pendant les récréations ou le midi**. Cette procédure a pour but de ne pas nuire au climat d'apprentissage dans les classes pendant les heures pédagogiques.

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE DU PLATEAU

Dans le but de faire un lien avec le projet éducatif de l'école, voici un code de vie qui permet à tous de s'épanouir.
Nous désirons transmettre aux élèves de l'École du Plateau, des valeurs partagées par toute l'équipe-école :
respect, engagement, collaboration.

Règles	Raisons
1. Je m'engage à respecter la propreté des lieux et le matériel mis à ma disposition.	▪ Développer sa responsabilité environnementale; ▪ Assurer son bien-être; ▪ Assurer sa sécurité; ▪ Permettre aux autres élèves d'utiliser le matériel.
2. Je m'engage à apporter seulement les objets autorisés par l'équipe-école.	▪ Assurer sa sécurité; ▪ Favoriser un climat agréable; ▪ Développer le sens des responsabilités et du partage. ***Voir nouvelle directive ministérielle d'octobre 2023***
3. Je m'engage à respecter tous les élèves ou les adultes de l'école dans mes paroles et mes gestes.	▪ Créer un climat favorable d'apprentissage; ▪ Éviter les conflits et les blessures; ▪ Maintenir l'estime de soi; ▪ S'ouvrir à la différence. ▪ Assurer la sécurité de tous; ▪ Respecter les intervenants;
4. Je m'engage à avoir une tenue convenable pour la vie scolaire.	▪ Promouvoir une image positive; ▪ Bénéficier du confort; ▪ Préserver sa santé; ▪ Favoriser la sécurité; ▪ Maintenir l'estime de soi.
5. En tout temps, je circule calmement et je garde le silence à l'entrée dans l'école, dans les corridors et les escaliers. **les chuchotements seront tolérés le midi dans les déplacements et après 15 h 45 au service de garde dans les corridors**	▪ Favoriser un bon climat d'apprentissage à l'école; ▪ Entendre les consignes des intervenants; ▪ Assurer un climat favorable à l'apprentissage; ▪ Assurer la sécurité; ▪ Respecter le personnel au travail.

***NOUVELLE DIRECTIVE MINISTÉRIELLE DU 1ER OCTOBRE 2023

Règle :

Une interdiction est émise pour l'utilisation du cellulaire, des écouteurs, montres intelligentes et des autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des Centres de services scolaire où sont dispensés de l'enseignement de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire, sauf lorsque cette utilisation est requise par les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant, par l'état de santé d'un élève ou par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Gestion par la direction et l'équipe-école :

Le ou les appareils seront temporairement confisqués et remis dès que possible aux parents de l'élève.

RÈGLES DES SPÉCIALISTES

Éducation physique

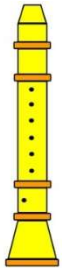


Le port d'espadrilles d'intérieur bien lacées et attachées est **obligatoire** pour participer aux cours d'éducation physique au gymnase.
Une tenue vestimentaire adéquate est nécessaire à la bonne pratique de l'activité physique
(t-shirt, short, pantalon de sport).

En cas de manquements répétitifs, les parents sont avertis et sont responsables de corriger la situation.

L'élève qui n'a pas d'espadrilles règlementaires sera privé des activités sportives au gymnase afin de prévenir les accidents.

Musique:



Respect…

1. de l'écoute de l'enseignant
2. de l'écoute de mes camarades
3. du matériel de travail

Anglais

1. Enter and exit the English classroom in a silent and orderly fashion.
2. To ask a question, raise your hand and wait your turn.
3. Always respect yourself, your classmates and your teacher.
4. Always have your Activity Book, materials and smile for English class.
5. No needless complaining nor tattling.

P.S.: Breaking of the rules will be communicated to the parents in the agenda.



Avec mon (mes) parent(s), j'ai pris connaissance des informations transmises ainsi que des règles du code de vie. Je m'engage à les respecter afin de contribuer à entretenir un environnement sain et pacifique.

Je suis conscient(e) que tout membre du personnel a autorité de faire respecter ces règles, à tout moment.

Nom de l'élève : _____

Signature du parent : _____ date : _____

Signature de l'élève : _____ date : _____

Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Québec

Pour vous aider ……

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Dans le cadre de la réalisation de sa mission éducative, le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) s'efforce de dispenser ses services dans un environnement le plus sain et le plus sécuritaire possible. À cet effet, il s'assure notamment que les espaces et les équipements mis à la disposition des élèves respectent les normes de sécurité et voit à la réparation du matériel défectueux. Malgré ces précautions, des accidents peuvent subvenir. Voici l'étendue de la police d'assurance responsabilité civile générale du CSSPO.

Le CSSPO détient une assurance responsabilité civile couvrant uniquement les accidents causés par ses biens, ses activités ou par les personnes qui œuvrent pour lui. En conséquence, les accidents fortuits survenant aux élèves ne sont pas couverts par cette police.

Le CSSPO ne détient aucune assurance-accident contre les accidents entraînant des dommages corporels ou matériels pour ses élèves, ou encore leurs parents sur les propriétés du CSSPO.

Afin d'éviter des dépenses à la suite d'un accident qu'un élève pourrait subir (par exemple lunette brisée, dent cassée, entorse ou foulure nécessitant des béquilles) ou lors d'un transport (par ambulance ou par taxi) de l'école au centre de santé, le CSSPO invite les parents à se prévaloir d'une police d'assurance accident personnelle à cet effet, car les frais occasionnés sont à la charge des parents/tuteurs ou de l'élève âgé de 18 ans et plus.

Tout élève ou parent/tuteur d'élève qui désire obtenir une copie du rapport d'accident, doit le faire en remplissant le formulaire de demande d'accès à un dossier d'élève: disponible sur le site Web du CSSPO dans la section CSSPO/Demande d'accès à des documents.

Pour toute information supplémentaire ou réclamation le cas échéant, vous pouvez communiquer avec la réception du Service du secrétariat général et des communications du CSSPO au 819 771-4548, poste 899 000 ou par courriel au reception@csspo.gouv.qc.ca .

Vous êtes insatisfait(e)? Vous ne savez pas comment régler la situation?
Voici, en quelques lignes, la démarche à suivre :

1. Vous devez en parler avec la personne concernée (ex. enseignant(e), personnel, etc.).
2. S'il vous semble que la situation n'est pas réglée, vous devez en parler avec la direction de l'école, du centre ou du service.
3. Vous n'êtes pas complètement satisfait du résultat de votre démarche? Vous devez alors communiquer avec la secrétaire générale et responsable des plaintes, **madame Caroline Sauvé au 819 771-4548 poste 850 701 ou par courriel** plaintes.ssgc@csspo.gouv.qc.ca. Elle vous aidera à trouver une solution ou à vous expliquer le processus à suivre.
4. Si votre demande concerne une révision politique/procédure/règlement du Centre de services scolaire, vous pouvez en faire part à la direction du Service du secrétariat général qui en rendra compte au comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration. Ce comité présentera une recommandation au Conseil d'administration qui est responsable de la décision finale.
5. Vous pouvez également, après ces démarches, communiquer avec **le Protecteur régional/la protectrice régionale de l'élève. Pour plus d'informations, veuillez visiter la page Web suivante :** https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organismes-lies/protecteur-national-eleve

APPLICATION MOBILE MPARENT

Recevez toutes les alertes de transport et les communications importantes du CSSPO

Le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) utilise maintenant l'application mParent pour transmettre toutes ses communications en lien avec le transport scolaire, les fermetures d'établissement à la suite d'intempéries et toute autre urgence.

En téléchargeant cette application gratuite, vous recevrez en temps réel tous les avis importants du CSSPO. Ceux-ci seront également disponibles sur Mozaïk Portail Parents, dans la section « Messages ».

L'application mParent est le seul moyen de communication privilégié par le CSSPO pour publier les retards ou les annulations dans le transport. Utilisez le code QR pour obtenir le guide d'utilisation ou visitez la section « Transport scolaire » de notre site Web au www.csspo.gouv.qc.ca.

Si vous avez des questions en lien avec cette application, veuillez les faire parvenir par courriel à service.sost@csspo.gouv.qc.ca.

Tu vis une situation problématique à l'école?

Tu vis une situation de violence à caractère sexuel?

Protecteur national de l'élève
Québec



Pour porter plainte, faire un signalement ou pour toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
 1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires :

1. Parles-en à la personne concernée ou à son patron
2. Contacte le responsable du traitement des plaintes
3. Communique avec ton protecteur régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire un signalement directement au protecteur régional de l'élève.

FACTEURS DE LA RÉUSSITE





J'AI DE BONNES HABITUDES DE VIE

- Adopter une saine alimentation
- Avoir un sommeil réparateur
- Faire de l'activité physique
- Boire beaucoup d'eau
- Découvrir des outils pour gérer mon stress



J'AI CONFIANCE EN MOI

- Apprendre à son rythme
- Accepter de faire des erreurs (cela fait partie de mon apprentissage)
- Être fier ou fière de ses efforts
- Relever les défis proposés avec enthousiasme



JE M'ENGAGE DANS MA RÉUSSITE

École ouverte

Alloprof

- Participer en classe
- Poser des questions lorsque je ne comprends pas
- Faire les devoirs et les leçons
- Lire 15 minutes tous les jours





JE PARLE À UN ADULTE SI JE VIS DES DIFFICULTÉS

Jeunesse, J'écoute

- Parents
- Enseignants
- Éducateurs spécialisés
- Psychologues
- Directions